SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE L'INDRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 18 décembre 2017

Délibération A2

Objet : débat d'orientations budgétaires 2018.

Exposé des motifs :

L'élaboration du budget primitif est systématiquement précédée d'une phase préalable constituée par le débat d'orientations budgétaires (DOB).

Le DOB a lieu au plus tôt 2 mois avant l'examen du budget primitif, conformément à l'article L3312-1 du CGCT.

Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés. Il s'insère dans les mesures d'information du public sur les affaires locales et permet de présenter une politique budgétaire d'ensemble.

Ce faisant, il vous est proposé de débuter le propos par une présentation de la situation financière actuelle du SDIS (I). Les grandes orientations budgétaires pour 2018 (II) seront ensuite détaillées en fonction des éléments connus à ce jour et seront susceptible d'évoluer avant l'adoption définitive du budget 2018.

I. la situation financière du SDIS

La situation financière de l'établissement se décline dans les tableaux ci-dessous. L'année 2017 n'étant pas tout à fait terminée, les chiffres sont encore provisoires et seront stabilisés et définitifs lors du vote du budget au mois de février.

Il en ressort que l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement en 2017 devrait augmenter de 0,6% contre 0,2% pour les recettes réelles de fonctionnement ce qui dégraderait l'épargne nette et affaiblirait la capacité propre du SDIS à financer ses équipements.

I.1. La section de fonctionnement

en k€	2015	2016	Prév 2017
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	**14 714**	**14 799**	**14 830**
dont contributions et participations (chap 74)	14 259	14 364	14 459
dont produit de service (chap 70)	182	171	128
dont autres	273	264	243

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	**13 280**	**13 292**	**13 366**
dont charges de personnel (chap 012)	10 474	10 443	10 524
dont charges à caractère général (chap 011)	2 477	2 519	2 576
dont autres	329	330	266

Le montant des recettes réelles de fonctionnement devrait atteindre 14,8 millions d'euros, 0,2% supérieur à 2016. La décélération des produits de fonctionnement est visible puisque la hausse était de 0,6% en 2016 et 1% en 2015. Les contributions des communes et des EPCI ainsi que celle du

Département devraient s'élever en 2017 à 14,4 millions d'euros, soit 97% du total, en progression de 0,6%.

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement devrait s'établir à 13,4 millions d'euros en 2017, soit une hausse de 0,6% après 0,1% en 2016 et 1,3% en 2015. 78,7% du total représente les dépenses de personnel. Elles devraient atteindre en 2017 10,5 millions d'euros en augmentation de 0,8%.

Le SDIS de l'Indre compte dans ses rangs 1 060 pompiers volontaires, 130 pompiers professionnels et 25 personnels administratifs et techniques.

Le montant des rémunérations (hors charges sociales patronales), en y incluant le supplément familial de traitement et la nouvelle bonification indiciaire, s'élèverait en 2017 à 3,6 millions d'euros. Le montant des vacations versées aux sapeurs-pompiers volontaires serait d'environ 1,9 million d'euros.

En conclusion la section de fonctionnement serait marquée en 2017 par une accélération des dépenses réelles et un ralentissement des recettes provoquant une baisse de la capacité du SDIS à financer ses efforts d'équipement.

A titre de comparaison, les dépenses réelles de fonctionnement du SDIS de l'Indre (en € / hab) en 2015 sont plus faibles comparées à la moyenne de l'ensemble des autres SDIS et à celle de la même catégorie (16,6% de moins). Nous nous plaçons à la 8ème place des SDIS de notre catégorie les moins dépensiers, 7ème place en prenant la population DGF.

Le compte de gestion 2015 du SDIS de l'Indre montre que les contributions et participations des communes et EPCI se situent à un niveau inférieur à la moyenne des SDIS de la 4ème catégorie et des SDIS de France ainsi que de la médiane. La participation du Département (en €/hab) aux recettes du SDIS de l'Indre est égale ou proche de la valeur médiane des SDIS de 4ème catégorie constituée de 21 SDIS, soit la 11ème valeur.

I.2. Afin de ne pas compromettre son avenir, Le SDIS a toujours cherché des solutions de mutualisation

Alors que la contrainte sur la section de fonctionnement est toujours aussi élevée, la recherche de solutions de mutualisation que ce soient en matière d'achat, de ressources humaines ou de partage de moyens permet de desserrer l'étau.

Sur les achats, le SDIS de l'Indre a contractualisé avec trois centrales d'achat :

- L'UGAP : centrale d'achat généraliste, le SDIS a dernièrement acheté du matériel technique comme une échelle.
- APPROLYS : l'ensemble des SDIS de la région Centre-Val-de-Loire y ont adhéré. Le SDIS de l'Indre s'approvisionne en matière de gaz et d'électricité, de carburant et de fioul en vrac également.
- ULISS : à l'initiative des SDIS de la façade méditerranéenne, cette centrale vise à accueillir l'ensemble des SDIS et acteurs évoluant dans le secteur de la défense contre l'incendie.

Le Département et le SDIS sont également engagés dans des marchés en commun pour bénéficier d'un effet de masse. Nous pouvons citer comme exemple les marchés de la téléphonie fixe et mobile et de l'Internet, le matériel et les logiciels informatiques, la fourniture de papiers, la fourniture de pneus et de pièces détachées, les copieurs. D'autres mises en commun devraient voir le jour comme la collecte des déchets.

De même, la mise à disposition de personnels qualifiés du Département au bénéfice du SDIS dans le domaine des marchés publics, des systèmes d'information et des ressources humaines se poursuit au travers d'une convention.

Au total, le SDIS est aujourd'hui partie prenante dans 12 marchés mutualisés, dont 50 % le sont avec le Département.

Cette volonté de mutualisation est également initiée avec les autres SDIS et notamment ceux de la région Centre-Val-de-Loire. La formation initiale des caporaux depuis 3 ans en est un exemple. De plus, plusieurs marchés sont en commun dans les domaines suivants :

- la fourniture de produits pharmaceutiques et de dispositifs médicaux,
- l'habillement,
- l'acquisition de camions citernes ruraux légers.

Par ailleurs, avec 9 autres SDIS, l'établissement public de l'Indre est membre du réseau santé et sécurité du grand centre contribuant à développer la culture de la santé et sécurité au sein des SDIS en mettant en place différentes actions.

Des partenaires locaux travaillent également avec le SDIS de l'Indre sur plusieurs thématiques. Nous pouvons citer le CTM de Rosnay dans une démarche d'assistance mutuelle en cas d'intervention, le ministère de l'éducation nationale afin d'organiser dans les collèges un programme de sensibilisation appelé « les cadets de la sécurité » ou encore le partenariat de formation au plateau gaz avec GRDF. L'aéroport de Châteauroux-Déols met également à disposition des outils pédagogiques afin de former les pompiers du SDIS et des aéroports.

Toutes ces initiatives montrent que le SDIS est ancré dans son territoire pour développer la prévention, l'éducation et la formation aux risques et à la sécurité.

I.3. La section d'investissement

en k€	**2015**	**2016**	**Prév 2017**
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**1 823**	**2 164**	**1 848**
dont FCTVA	338	364	587
dont subvention département	1 417	1795	1 256
dont autres	68	5	5

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	**3 311**	**3 654**	**3 530**
dont dépenses d'équipement	3 274	3627	3510
dont subventions versées	37	27	20

Les recettes réelles de cette section sont portées par la subvention exceptionnelle du conseil départemental dont l'apport est essentiel pour accompagner l'établissement dans la modernisation de son matériel et la restructuration de son parc immobilier.

Le montant des recettes réelles atteindrait en 2017 1,8 millions d'euros dont 1,3 millions d'euros provenant du Département et 0,6 millions d'euros du fonds de compensation pour la TVA. Ce niveau de recettes couplé au montant de l'épargne nette (1,3 millions d'euros) permet de financer les dépenses réelles d'investissement devant s'élever en 2017 à 3,5 millions d'euros, étiage moins élevé qu'en 2016 (3,7 millions d'euros) mais plus important qu'en 2015 (3,3 millions d'euros).

A titre de comparaison en 2015, le montant des dépenses d'investissement est supérieur à la moyenne de la France entière et aux établissements de notre catégorie. Nous nous plaçons à la 11ème place (valeur médiane) de notre catégorie en population INSEE, 10ème en population DGF.

I.4. Les opérations d'investissement, inscrites dans la convention 2014-2017, réalisées ou en passent de l'être

La convention partenariale avec le Département, couvrant la période 2014-2017, comportait plusieurs opérations immobilières. L'enjeu était la construction / réhabilitation de plusieurs centres de secours afin d'améliorer les conditions de travail des sapeurs pompiers et de doter l'établissement public d'infrastructures de qualité. Avec l'aide exceptionnelle du Département, ces travaux ont pu être budgétés pour ensuite se concrétiser alors que chaque année une ponction de DGF était opérée par l'Etat.

Ainsi dès la signature de la convention (délibération du 30 octobre 2014), trois opérations immobilières étaient programmées :

- La restructuration du centre d'incendie de secours de Saint-Maur
- La restructuration du centre d'incendie de secours de Reuilly

- La rénovation de l'état-major (tranche 1)

Les dépenses d'investissement se sont élevées pour les deux premières opérations au total à près de 461 000 €. Les travaux de la tranche 1 de l'état-major seront terminés à la fin de l'année 2017 et devraient coûter un peu plus de 1,7 millions d'euros.

Le 1er juillet 2016, par l'intermédiaire d'un avenant à la convention, deux autres opérations étaient inscrites :

- La construction d'un centre de première intervention à Saint-Août
- La construction d'un centre de première intervention à Eguzon

Elles devraient s'achever au premier semestre de 2018. Le budget prévu est de 1,05 millions d'euros.

De 2014 à 2017, la subvention exceptionnelle d'équipement versée par le Département au SDIS aura atteint près de 6 millions d'euros alors que toutes les opérations programmées dans la convention ne seront pas achevées.

Une nouvelle ère commence en 2018 et la nouvelle convention pourrait acter plusieurs programmes d'investissement (matériels, immobilier, informatique) en lien avec les moyens projetés dans le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) en phase de finalisation.

I.5. L'évolution de l'épargne brute et l'autofinancement

en k€	2015	2016	Prév 2017
EPARGNE BRUTE	**1 435**	**1 507**	**1 464**
évolution (en %)	**-2,4%**	**5,1%**	**-2,9%**
REMBOURSEMENT DU CAPITAL	183	189	199

EPARGNE NETTE	**1 252**	**1 318**	**1 265**
évolution (en %)	-0,6%	5,3%	-4,0%

En 2017, l'épargne brute –contraction entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement - serait en baisse de -2,9% pour atteindre 1,5 millions d'euros. Ce constat est la conséquence d'une hausse plus forte des dépenses réelles que des recettes. En retranchant à ce montant le remboursement en capital de la dette de 199 000 euros, nous obtenons l'épargne nette en baisse de 4%. Cette somme ajoutée au montant des recettes réelles d'investissement de 1,8 million d'euros, soit 3,1 millions d'euros, finance les investissements réalisés. Ainsi 88% des dépenses d'investissement proviennent de ressources propres du SDIS. Ce ratio ne pourrait être atteint sans la subvention d'équipement exceptionnelle du Département.

I.6. La dette

D'après ce qui précède, il découle que l'apport du Département en recette d'investissement et l'épargne dégagée en fonctionnement permettent d'éviter au SDIS de recourir à l'emprunt. Ainsi le désendettement du SDIS se vérifie puisque en 2017 le montant de l'encours de dette est de 5,2 millions d'euros et qu'il diminuera en 2018 pour atteindre environ 5 millions d'euros.

Le ratio appelé capacité de désendettement – rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute - atteindrait 3,5 années en 2018 ; il faudrait donc 3,5 ans pour rembourser la dette si l'épargne brute était totalement mobilisée.

A titre de comparaison, notre capacité de désendettement était de 4 ans en 2015 et nous nous placions à la 14ème place parmi les SDIS de notre catégorie.

La structure de notre dette est à 100% composée d'indices zone euro et donc classée en 1A dans la charte GISSLER, soit la classe la moins risquée. 5 emprunts structurent notre encours : 4 (deux sont logés au Crédit agricole, 2 autres à la Caisse d'épargne) sont à taux fixe et un seul (Crédit foncier) est à taux variable, indexé sur l'euribor 3 mois. Ce dernier représente 98% du capital restant à rembourser.

A noter que le montant de l'annuité de la dette (charges d'intérêt ajoutées au montant du remboursement du capital de la dette) atteindrait 0,4 million d'euros en 2017, soit 2,7% de nos recettes réelles de fonctionnement. Globalement la charge de la dette est relativement faible par rapport aux ressources.

II. les grandes orientations budgétaires pour 2018

II.1. la section de fonctionnement

a) les recettes réelles :

Le conseil d'administration, lors de sa séance du 10 octobre dernier, a entériné les modalités de calcul et le montant de l'enveloppe dédiée aux contributions communales et aux EPCI. Cette enveloppe évoluera de 1,1%, soit le taux d'inflation prévu dans le projet de loi de finances pour 2018. Le montant versé par le Département progressera au même rythme. Au total, les ressources du SDIS provenant de la contribution du Département et des communes et EPCI – y compris les dotations de transfert - devraient atteindre 14,6 millions d'euros.

Comme rappelé plus haut, 97% des recettes réelles sont issues de ces contributions.

b) les dépenses réelles

Près de 80% des dépenses réelles de fonctionnement sont composées de dépenses de personnel dont la variation échappe en grande partie à l'établissement public. En 2018, le montant de ces dernières devrait croître de 2,4%. Cinq phénomènes s'entrechoquent :

- une hausse de l'activité opérationnelle conjuguée à une hausse du taux horaire d'indemnisation des sapeurs pompiers volontaires au mois de mars 2017,
- la mise en place par l'Etat du protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations visant notamment à améliorer le déroulement de carrière conduisant à une augmentation des cotisations retraites et à une baisse des primes,
- la poursuite de la réforme de la filière sapeurs-pompiers professionnels amorcée depuis 2012 venant modifier la correspondance grade / fonctions occupées,
- la mise en œuvre depuis 2017 de la réforme de la catégorie A de la filière sapeurs-pompiers professionnels et, en particulier, la fonctionnalisation des emplois supérieurs de direction,
- la progression naturelle des rémunérations par l'évolution des carrières (GVT).

Le chapitre 011 diminuerait en 2018 illustrant ainsi la maîtrise par le SDIS des frais de fonctionnement courants. Ce chapitre de dépenses devrait diminuer de 1,5% sous l'effet d'un cours de baril de brut devant peu progresser et contenir le prix des fluides (carburant, gaz, fioul).

Enfin, l'établissement public verra en 2018 ses frais financiers (charge d'intérêt de la dette) décroître de -4%, conséquence de son désendettement.

II.2. la section d'investissement

a) les recettes réelles :

Le FCTVA et la subvention d'équipement exceptionnelle du Département sont les deux éléments prépondérants des ressources en investissement. Calculé en fonction des dépenses d'équipement réalisées en 2017, le montant du FCTVA devrait s'élever à près de 400 000 euros étant donné le programme d'acquisition des engins et les travaux réalisés sur le parc immobilier du SDIS.

La ressource financière du Département permet au SDIS de ne pas faire appel à l'intermédiation bancaire et contribue ainsi à l'effort d'investissement et au renouvellement de son patrimoine mobilier et immobilier. Cette recette devrait atteindre un niveau aussi élevé que les années précédentes.

b) les dépenses réelles :

En 2018 démarre une nouvelle période de contractualisation avec le Département après celle de 2014-2017. L'apport du Département dans le financement du programme immobilier et dans l'acquisition de matériels roulants est significatif et essentiel pour la bonne santé financière du SDIS.

En 2018, devraient se terminer deux anciennes opérations prévues dans la convention 2014-2017 à savoir la construction du centre d'incendie et de secours de Saint-Août et d'Eguzon. Une nouvelle opération devrait se concrétiser à savoir la tranche 2 de l'état-major dont le programme fonctionnel est soumis à approbation du conseil d'administration d'aujourd'hui. A cet effet, une autorisation de programme de 1,2 million d'euros avait été votée par le conseil d'administration le 30 juin dernier.

La programmation prévoit, pour les années ultérieures à 2018, des travaux de réhabilitation dans les centres de secours suivants :

- Ardentes (285 000€),
- Saint-Benoît-Du-Sault (220 000 €),
- Écueillé (380 000€),
- Mézières-en-Brenne (300 000€),
- Le Blanc (440 000€).

Ces travaux de restructuration s'accompagnent également de travaux de maintenance dont l'enveloppe pourrait être de 820 000 euros sur la période.

De plus, l'investissement en matériels roulants devrait être d'un peu plus de 1,1 million d'euros.

Enfin, le désendettement du SDIS se poursuit avec une hausse du remboursement en capital de la dette devant atteindre 308 000 euros.

Le conseil d'administration adopte la délibération suivante.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction M61 relative à la comptabilité des SDIS ;

DECIDE

Article unique : il est pris acte de l'organisation du débat sur les orientations budgétaires 2018.

Certifié exécutoire
Transmis à la préfecture le 19 DEC. 2017
Publié, affiché, notifié le 19 DEC. 2017

Serge DESCOUT

Serge DESCOUT